

**FOURNITURE DE CONTENEURS DE GRAND
VOLUME POUR LA COLLECTE DES
DÉCHETS DANS L'AGGLOMÉRATION DE
CHAMBÉRY**

F16061

Février 2020

AVENANT N°2 DE TRANSFERT

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY cedex, représentée par Monsieur Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, dûment habilité à la signature des présentes par décision du Bureau n° XXXX du 27 février 2020

d'une part,

ET

La société SULO, représentée par M. Patrick TREFOIS- Directeur Général, située au 3 rue Garibaldi- CS 20006 – 69800 SAINT PRIEST CEDEX

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE1 – OBJET DE L'AVENANT

A compter du 31/12/2019, la société TEMACO titulaire du contrat de fourniture de conteneurs grand volume, marché F16061, fait l'objet d'une absorption par la société SULO.

Cette absorption entraîne la transmission universelle du patrimoine de TEMACO à SULO. Dans ces conditions, par le présent avenant, les parties acceptent le transfert du marché cité ci-dessus, aux membres de SULO.

Ce changement entraîne la modification du numéro SIRET et le RIB du titulaire.

Annexe 1 : le Kbis avec le n° SIRET.

Annexe 2 : RIB de l'entreprise.

ARTICLE 2 – AUTRES CLAUSES

Les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Chambéry le

Pour la société SULO,

Pour Grand Chambéry
M. Daniel ROCHAIX,
Vice-président Chargé des déchets
ménagers et assimilés et des programmes
de prévention